

teinte à des droits acquis par les catholiques depuis l'entrée du Manitoba dans le Dominion.

L'appel doit être entendu, non pas comme une affaire politique, mais comme une cause judiciaire sur laquelle le gouvernement est appelé à se prononcer comme tribunal. C'est pour cela que la seule audience du sous-comité a été publique et que demande a été faite aux parties d'être représentées par des avocats.

Le gouvernement devra d'abord établir les points suivants :

1° L'appel est-il celui dont il est question dans l'acte de l'Amérique du Nord, ou celui dont parle l'acte du Manitoba?

2° Les allégués de la requête justifient-ils tel appel?

3° La décision du conseil privé d'Angleterre porte-t-elle sur la demande actuelle?

4° La sous-section 3 de la section 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord s'applique-t-elle au Manitoba?

5° L'acte des écoles du Manitoba affecte-t-il les droits des catholiques, en matière d'éducation, de manière à justifier un appel?

Cette procédure place la question sur un terrain purement constitutionnel. Et c'est l'unique politique que le gouvernement pouvait adopter dans la circonstance. Il a donc évité pour le moment la tempête dont il était menacé. Et cela, par l'adoption d'une procédure équitable, intelligente et acceptable aux catholiques comme aux protestants.

Il affirme, d'abord, que la décision du conseil privé est finale. Il fallait du courage pour dire une vérité si simple, et cet acte de virilité met la question sous un jour nouveau, dont nous croyons que les catholiques bénéficieront, tant en bon vouloir de la part des protestants, qui regardaient le sous-comité avec défiance, qu'en vue de la facilité qu'une telle déclaration apporte au règlement constitutionnel de la question.

La décision du sous-comité d'adopter une procédure légale met le gouvernement du Manitoba dans une impasse dont la minorité catholique n'aura qu'à bénéficier, d'une manière ou d'une autre. Si le gouvernement du Manitoba refuse de se faire représenter, il se place dans une mauvaise lumière vis-à-vis du public. S'il accepte, il accepte aussi implicitement la décision à laquelle le sous-comité arrivera.

Dans l'un et l'autre cas, l'avantage de position qui était du côté du cabinet provincial passé désormais du côté du gouvernement fédéral. C'est déjà un grand point de gagné pour celui-ci.

Il faudra donc maintenant attendre la décision judiciaire du conseil privé d'Ottawa.

Si le rapport est contre l'appel de l'archevêque Taché, l'affaire en restera là. Un gouvernement sera peut-être renversé, puis tout rentrera dans l'ordre. Et, dans dix ou quinze ans, il pourra se faire que les catholiques du Manitoba, comme ceux du Nouveau-Brunswick, n'aient pas trop à se plaindre des écoles publiques.

Si le rapport est favorable aux catholiques, alors la crise aura lieu dans le Manitoba. La province, qui contient sept protestants contre un catholique, qui contient quatorze Anglais contre un Français, refusera de se soumettre. Et la confédération sera menacée dans son

existence même. Et pourquoi?... Le dirai-je ici?... Je sais que cette opinion va soulever tout un monde de protestations; mais le journaliste est journaliste pour voir clair, pour diriger, pour désillusionner ceux qui s'aveuglent, ceux qui se battent contre un mur, ceux qui espèrent contre toute espérance. La confédération sera menacée dans son existence même parce qu'on veut une chose, juste peut-être, mais non réalisable, parce qu'on s'entête à lutter contre la force, et que contre la force il n'y a pas de résistance.

DEUX ERREURS FUNESTES.

Qu'un homme, même intelligent et réfléchi, se paie de mots, c'est étrange, mais fort commun; mais ce qui ne cesse de m'étonner en lisant l'histoire, c'est que des classes entières d'hommes, voire même des générations nombreuses se laissent prendre, comme des moineaux inexpérimentés, à ces trompe-l'œil et à ces pièges. Un jour, un moine apostat, victime de son orgueil et de ses passions, mugit sur l'Allemagne le mot de *réforme*, et un tiers de l'Europe le suit à l'assaut de l'Eglise et détruit tout sans rien réformer. Quelques siècles après, la Révolution, fille légitime de la Réforme, hurle, par la voix d'un Robespierre et d'un Marat, les mots de *liberté* et de *fraternité*, et des multitudes hallucinées enchaînent d'autres hommes pour leur prouver qu'ils sont libres et les égorgent pour leur démontrer qu'ils sont frères.

De nos jours, le mot magique est : *égalité*. A l'ouvrier qui gémit sous un travail écrasant, au mendiant de la rue, à chaque déshérité de la nature et du sort, le doctrinaire socialiste montre le patron, le riche et l'homme heureux comme des types à atteindre sans peine de sa part et d'un seul coup, et il ne se lasse jamais de redire qu'égal à lui par sa nature, il a droit de lui être égal par sa position sociale. Qui n'a entendu le sourd grondement de ces convoitises? Qui n'a vu maintes fois ces revendications insensées se traduire en un langage violent et même en actes injustifiables?

Certes, nous sommes de notre siècle, et volontiers nous proclamons avec lui certaines égalités peu connues et encore moins mises en pratique dans les âges passés. Mais l'égalité parfaite entre les hommes est une chimère, et il n'est pas difficile de le prouver.

Je passe sur le marché Bonsecours. Trois hommes sont debout et discutent ensemble les conditions du commerce actuel. Me prendra-t-il un long temps pour découvrir l'inégalité dans laquelle Dieu les fit naître? Un regard me révélera de suite que, derrière cet œil ardent et vif, se cache une âme chaude et perspicace, tandis que les paupières pesantes et le regard terne et morbide du voisin ne me laisseront aucun doute sur la lenteur de son esprit. Que sera-ce si je me joins à leur discussion? Ce béat qui dit *amen* à ce qu'il ne comprend pas, ce fat qui répète comme nouveau ce qu'il vient d'entendre, ce Jean Lefin qui mêle tout dans son esprit et sur ses lèvres, dites-moi, est-il, peut-il même devenir l'égal de celui que la nature s'est plu à faire perspicace, original et subtil? Le prétendre serait aussi ridicule que de vouloir imposer comme dogme l'égalité des hommes sous le double rapport du tempérament et de la santé.

Et cependant, un siècle de philosophes nous a légué comme article de son *credo* l'égalité des hommes.